

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET
DE L'ARTISANAT



REPUBLIC OF CAMEROON

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND
HANDICRAFTS

ANNUAIRE STATISTIQUE 2023 SUR LES PMEESA

RAPPORT D'ANALYSE



DIVISION DES ETUDES,
DES PROJETS ET DE LA
PROSPECTIVE



Jun 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
AVANT-PROPOS.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES ENCADRÉS.....	v
LISTE DES ANNEXES	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LES PMEESA	2
1. Données statistiques sur les PME	2
2. Données statistiques sur les OES	8
3. Données statistiques sur les UPA.....	10
CHAPITRE 2 : CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE.....	13
1. Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2023.....	13
2. Contribution des PMEESA à la croissance en 2023 par secteur	14
3. Contribution des PMEESA à l'emploi	16
4. Contribution des politiques publiques au développement des PMEESA	16
CHAPITRE 3 : DONNEES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL	18
1. Importance du Secteur Informel dans l'Économie Camerounaise	18
2. Evolution des principaux indicateurs du secteur informel.....	18
3. Le Secteur Informel comme Source de Résilience Économique.....	18
4. La migration vers le Secteur Formel : Opportunités et Défis	19
CHAPITRE 4 : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DOMAINE DES PMEESA.....	20
1. Défis dans le domaine des PMEESA	20
2. Considérations clés	20
3. Perspectives	21
4. Principaux risques	22
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	i
ANNEXES	ii

AVANT-PROPOS

Dans la perspective d'accélérer la matérialisation de la politique du « mix import-substitution et promotion des exportations » déclinée dans la SND30, le Gouvernement a élaboré un nouvel instrument opérationnel ; le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) sur la période 2024-2026. Au terme de la mise en œuvre de ce plan, il est attendu le relèvement du volume de la production et de la transformation locale pour accroître la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) et la porter à 25% à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les PME, les Unités de Production Artisanales et les acteurs de l'économie sociale ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des chaînes de valeurs locales, notamment en ce qui concerne les sous-secteurs prioritaires à fort potentiel tels que « Agro-industrie », « forêt-bois » et « coton-textile-cuir-confection ». Ces acteurs de premier rang du tissu économique national, bien que vulnérables, ont fait preuve de résilience aux différents chocs qui confrontent notre économie depuis quelques années, en raison de leurs capacités limitées d'adaptation et d'innovation. Aussi, convient-il de rappeler que notre tissu productif est constitué à près de 99,8% des PME dont 79,32 % sont de Très Petites Entreprises (TPE), 19,43 % sont des Petites Entreprises (PE) et seulement 1,25 % sont des Moyennes Entreprises (ME). En termes de répartition par secteur d'activité, ces acteurs sont présents à 79,6% dans le secteur tertiaire, à 20,3% dans le secteur secondaire et seulement 0,1% dans le secteur primaire.

Pour converger vers l'atteinte de l'objectif de 25% de VAM à l'horizon 2030 tel que décliné dans la SND30, il est plus que jamais nécessaire de densifier les actions visant à dynamiser les secteurs primaire et secondaire, dans le but d'accroître substantiellement la production locale, stimuler la transformation industrielle et réduire ainsi les importations de produits de consommation courante. C'est dans ce sens, que mon Département Ministériel a poursuivi en 2023, ses actions dans la perspective de la promotion de l'entrepreneuriat, la modernisation et la transformation des unités de production afin de rendre disponible des biens de consommation de qualité et compétitifs, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux.

En dépit des conséquences multiples des différents chocs (perturbations de la chaîne logistique mondiale, persistance des tensions inflationnistes, perturbations sécuritaires dans certaines régions), on a observé en 2023, une nette amélioration de l'activité des PMEESA. Au compte des actifs, le stock des PME est estimé à 393 166 en 2023 avec une évolution de 12,4% par rapport à l'année 2022. En termes de contribution des industries manufacturières à la croissance du secteur secondaire, les PME y ont contribué à hauteur de 5,0% en 2023 contre 4,45% en 2022. On note une hausse des enregistrements des Organisations de l'Economie Sociale (OES) de 10,0%, tandis que les enregistrements des Unités de Production Artisanale (UPA) dans les bureaux communaux gardent sa tendance baissière.

L'Annuaire Statistique sur les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations d'Economie Sociale et les Artisans dont la 13^{ième} édition est ici rendue disponible et constitue un tableau de bord statistique sur les PMEESA pour faciliter l'évaluation des résultats des politiques publiques mises en œuvre en faveur de nos cibles et paver la voie de la transformation structurelle de notre économie.

**Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de
l'Economie Sociale et de l'Artisanat**




Achille BASSILEKIN III

SIGLES ET ABBREVIATIONS

-	Résultats rigoureusement nuls
///	Case vide en raison de la nature des choses
...	Données non disponibles
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCA	Bureaux Communaux d'Artisanat
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat
BTP/MC	Bâtiments et Travaux Publics/Métier de la Construction
CBC	Commercial Bank of Cameroon
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre des Formalités de Création des Entreprises
CGA	Centre de Gestion Agréé
CIAY	Centre International de l'Artisanat de Yaoundé
COVID-19	Coronavirus disease 2019
CPB	Centre de Promotion du Bois
CPFF	Centre Promotionnel de la Femme et de la Famille
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAMSI	Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel
DEPP	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective
DES	Direction de l'Économie Sociale
DPME	Direction des Petites et Moyennes Entreprises
DR	Délégation Régionale
DTA	Digital Transformation Alliance
EI	Entreprise Individuelle
EMPRETEC	Programme de renforcement des capacités des entrepreneurs pour améliorer la compétitivité des entreprises locaux, TPE et PME en termes d'offre des produits et des services
EESI3	Troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ETS	Établissements
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
GE	Grande Entreprise
GIZ	Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit
INS	Institut National de la Statistique
J.E.C.	Association des Journées de l'Entrepreneuriat Ethique du Cameroun
ME	Moyenne Entreprise
MEGCD	Modèle d'Équilibre Général Calculable Dynamique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
OES	Organisations de l'Économie Sociale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Économie Sociale et Artisanat
PNPE	Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PROMOTE	Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGE	Recensement Général des Entreprises
SA	Société Anonyme
SAE	Société Agroalimentaire Equatoriale
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SI	Système d'Informations
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
UPA	Unité de Production Artisanale
VA	Valeur Ajoutée
VAR	Village Artisanal Régional
VAM	Valeur Ajoutée Manufacturière
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2023	2
--	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Définition de la PME selon la Loi.....	ii
Annexe 2: Définition des secteurs de l'artisanat selon la Loi.....	ii
Annexe 3 : Equipe de rédaction.....	iii

INTRODUCTION

Le ralentissement de la croissance économique mondiale observé en 2022 (3,5%) s'est poursuivi en 2023 (3,0%) dans un contexte de forte inflation et de durcissement monétaire, accentué par des incertitudes inhérentes aux multiples tensions géopolitiques et commerciales entre les États-Unis et la Chine, la Russie et l'Ukraine. Ces facteurs ont contribué à façonner l'économie mondiale, avec des répercussions telles que la hausse des prix des matières premières (pétrole, métaux et gaz naturel) et les difficultés de transfert monétaire dans le cadre des échanges commerciaux concernant les pays du Sud. Malgré ces défis majeurs, les économies africaines sont restées résilientes en 2023 avec une croissance moyenne qui s'est stabilisée à 4,0% contre 3,6% en 2022.

En zone CEMAC, on a observé une bonne dynamique des activités économiques et une amélioration de la compétitivité sur les marchés internationaux. Cette consolidation des échanges commerciaux perceptible au niveau des importations et des exportations, se justifie par la hausse des cours des matières premières exportées par les pays de la CEMAC et le faible niveau du taux d'inflation de la sous-région par rapport à ses principaux partenaires commerciaux.

En particulier, au Cameroun, l'économie a été marquée en 2023 par une augmentation des prix des principaux produits de consommation de masse (+0,57 point de pourcentage), relevant le taux d'inflation à 7,4% à la fin de l'année 2023. L'augmentation des prix a été particulièrement élevée pour les produits d'origine locale (+8,5%) par rapport à ceux importés (+6,3%). Cette situation qui est imposée par l'inflation locale se justifie par le rehaussement des prix des hydrocarbures qui a entraîné des mutations dans tous les secteurs de l'économie. Toute chose qui vient raffermir l'importance de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution impulsée par la SND30. C'est donc en droite ligne des grandes orientations de cette stratégie que le pays a entrepris la transformation structurelle de son économie et la croissance inclusive. Cette ambition suggère le changement de structure de la chaîne productive, assurant ainsi la promotion des secteurs primaires et secondaires favorables à la production et la transformation en quantité et en qualité des produits de consommation de masse. Cette politique de transformation structurelle de l'économie camerounaise repose principalement sur les PMEESA qui constituent l'essentiel de son tissu économique (près de 99%). Ainsi, l'implémentation de cette stratégie nécessite des actions et la mise en place des instruments pour renforcer la contribution des PMEESA à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

C'est dans ce sens, que le MINPMEESA a poursuivi en 2023 ses actions en vue de favoriser l'amélioration de l'environnement des PMEESA ainsi que leur développement. Aussi convient-il de dresser un bilan sur l'évolution des activités économiques et des statistiques sur l'environnement des PME, des OES et des UPA à la fin de cette année écoulée (2023). A cet effet, les activités d'élaboration de l'annuaire statistique 2023 ont été entreprises. Le rapport d'analyse se positionne ainsi comme un outil explicatif des données descriptives produites par cet annuaire statistique. Ce rapport est structuré autour de 4 chapitres. Le premier présente une analyse des données statistiques sur les PMEESA, le second met en exergue la contribution des PMEESA à l'économie, le troisième quant à lui ressort la situation du secteur informel et le quatrième chapitre présente les défis et les perspectives dans le domaine des PMEESA pour l'année 2024.

CHAPITRE I : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LES PMEESA

Ce chapitre présente l'analyse des données statistiques sur les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations de l'Economie Sociale et les Unités de Production Artisanale. Il structure particulièrement sur la démographie des PMEESA.

1. Données statistiques sur les PME

1.1. Estimation du stock des entreprises en 2023

Encadré 1 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2023

L'estimation du stock des PME en 2023 s'est faite sur la base des données d'entreprises de l'année 2022 présentes dans l'annuaire statistique 2022 sur les PMEESA. De ces estimations, il ressort un stock d'entreprises de **393 954** dont **393 166 PME** en 2023 qui représente 99,8 % du total des entreprises présentes sur le territoire national.

Considérations :

- Évolution des secteurs d'activité en 2023 ;
- Liaison entre le taux de croissance du PIB et le stock total des entreprises des trois secteurs d'activité ;
- Évolution du PIB entre 2009 et 2022 ;
- Évolution des PME entre 2009 et 2022.

Hypothèses prises en compte

- Les effets de propagation du Covid-19 s'estompent peu à peu par le canal de la demande et par le canal de l'offre en raison des mesures prises par le Gouvernement ;
- Les répercussions de l'avènement de la guerre Russo-Ukrainienne sur les activités économiques au Cameroun ;
- L'offre totale de travail est exogène et dépend du taux de croissance démographique de la population ;
- L'offre en capital de chaque branche est exogène et se déprécie au fil du temps ;
- Les transferts entre agents sont supposés exogènes ainsi que le niveau des dépenses publiques.

Modèle utilisé

La méthode utilisée pour l'estimation du stock des PME est le MEGCD (Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique). L'intérêt de cette méthode est qu'elle modélise l'ensemble de l'économie en fournissant un cadre cohérent et interdépendant des agents économiques ainsi que des facteurs de production détenus par ceux-ci, et évalue les effets probables des politiques d'offre et de demande sur l'économie dans son ensemble. Aussi, ce modèle prend en compte les effets des différents chocs sur l'économie.

Données utilisées :

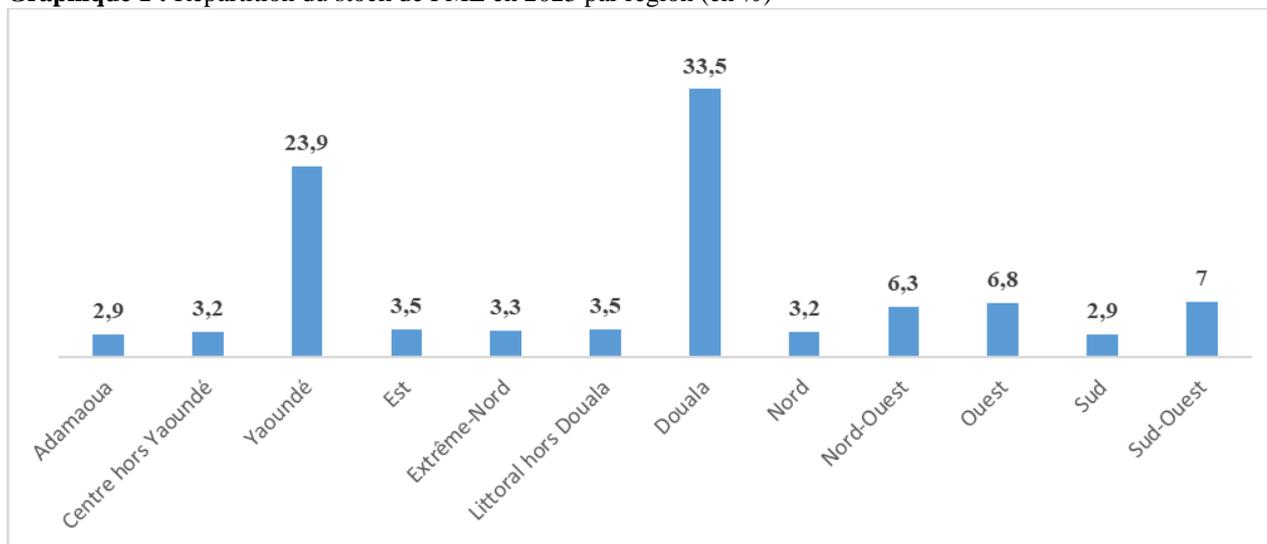
Matrice de comptabilité sociale de 2019	Commerce extérieur
Matrice Standard de l'Economie Camerounaise en 2019 (Macro-SAM)	Situation monétaire et financière du Cameroun
Tableau des Operations Financières et Economiques	Tableau Resource et Emploi et les données provenant des comptes nationaux du Cameroun pour l'année 2019
-Balance de paiement	Objectifs chiffrés de la SND30 à l'horizon 2030

Les résultats issus de ce modèle résultent de la résolution d'un système de 28 équations présentées en annexe.

Ce modèle permet d'obtenir les évolutions souhaitées du nombre d'entreprises jusqu'en 2030. Les proportions sont appliquées au stock d'entreprises dénombrées par le RGE-2 en 2016 pour obtenir les valeurs (nombre d'entreprises) sur les périodes identifiées. La désagrégation de ce stock selon la forme juridique, la typologie et la région est déduite de la structure de proportion issue du RGE-2.

Les résultats du modèle ci-dessus situent les estimations du stock d'entreprises en 2023 sur l'étendue du territoire national à 393 954 Entreprises, soit 393 166 PME et 788 GE. Cette information traduit une hausse de stock de +12,42% par rapport à l'année précédente.

Graphique 1 : Répartition du stock de PME en 2023 par région (en %)

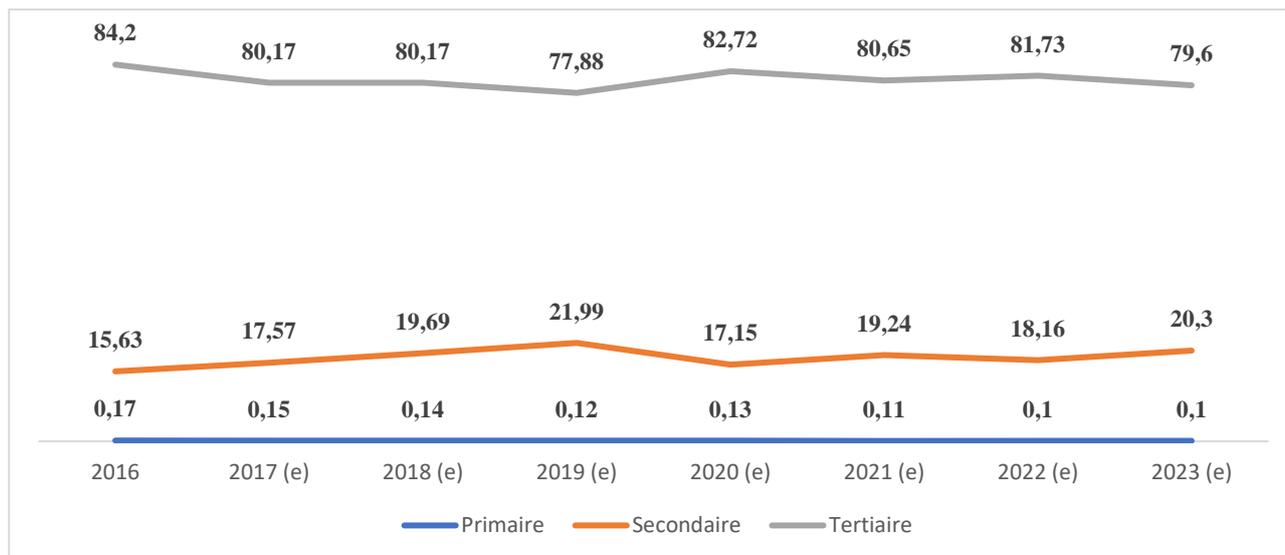


Source : MINPMEESA/nos estimations

La répartition géographique de ces PME permet de constater 57,4% de ces PME sont concentrées dans les villes de Douala (33,5%) et de Yaoundé (23,9%). On observe également de cette répartition que 13,3% d'entre elles sont concentrées dans les régions du Sud-Ouest (7,0%) et le Nord-Ouest (6,3%). Ceci traduit le retour progressif des activités des PME dans ces régions, malgré les défis sécuritaires persistants. C'est dans ce même contexte que se poursuivent les activités des PME dans les régions de l'Adamaoua, l'Est et l'Extrême-Nord qui concentrent 9,7% de ce stock de PME.

Pour ce qui est de la région du Sud, malgré les opportunités qu'offre le Port Autonome de Kribi (PAK), on constate une faible dynamique entrepreneuriale dans la région avec une proportion d'entreprises estimée à 2,9% en 2023. Cette faible représentativité des PME dans la région du Sud montre une sous exploitation des opportunités qu'offre la zone industrialo-portuaire de la ville de Kribi. Des actions doivent être entreprises pour susciter une bonne dynamique d'implantation des PME, notamment celles dans les secteurs des industries agroalimentaires et des services au regard des grandes potentialités que regorge cette ville balnéaire.

Concernant la représentativité par secteur d'activité, on note que la proportion d'entreprises dans le secteur tertiaire demeure prédominante au détriment des autres malgré une tendance légèrement à la baisse (84,2% en 2016 contre 79,6% en 2023). Le secteur secondaire quant à lui garde une évolution à la hausse 15,63% en 2016 contre 20,3% en 2023, tandis que le secteur primaire reste quasiment constant avec un niveau globalement faible sur la même période.

Graphique 2 : Evolution du stock de PME selon le secteur d'activité de 2016 à 2023 (en %)

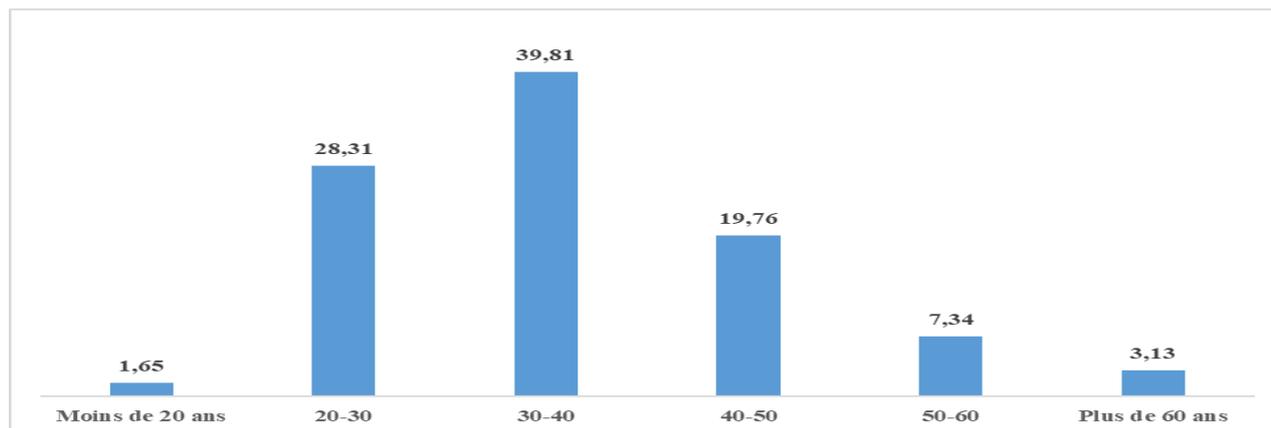
Source : MINPMEESA/nos estimations

Cette cartographie sectorielle permet de relever qu'avec la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Performance (CSP) 2022-2024 du MINPMEESSA, les actions de promotion de l'entrepreneuriat et d'accompagnement à la modernisation et la transformation des unités de production (Programme 043 et Programme 044) ont impulsé une nouvelle dynamique de création et de transformation des PMEESA dans les secteurs tertiaire et secondaire, spécifiquement dans les sous-secteurs de l'agro-industrie, la transformation du bois et du coton-textile-confection-cuir.

Cependant le faible niveau d'évolution du secteur primaire depuis 2016 reste préoccupant, car c'est le secteur fournisseur principal de la matière première et, socle du développement local décentralisé. Les Organisations de l'Economie Sociale constituent un levier essentiel de dynamisation de ce secteur au regard de leur intérêt manifeste de se mouvoir dans les activités agricoles et de transformation.

Toutefois, la situation du secteur primaire démontre l'existence des problèmes de productivité tant dans le domaine agricole que minier et, pourrait saper la dynamique d'accompagnement du processus d'industrialisation lancée par la mise en œuvre des actions inscrites dans le CSP 2022 – 2024 du MINPMEESSA. Bien plus, cette situation pourrait conduire à une dépendance extérieure en matières premières pour faire fonctionner les unités de transformation mises en place par les PME. Il serait alors indispensable de booster le secteur primaire afin de disposer localement de la matière première suffisante pour alimenter le processus de transformation.

Pour ce qui est de la répartition du stock de PME selon la tranche d'âge du promoteur, l'on constate que 69,77% des promoteurs de PME ont au plus 40 ans.

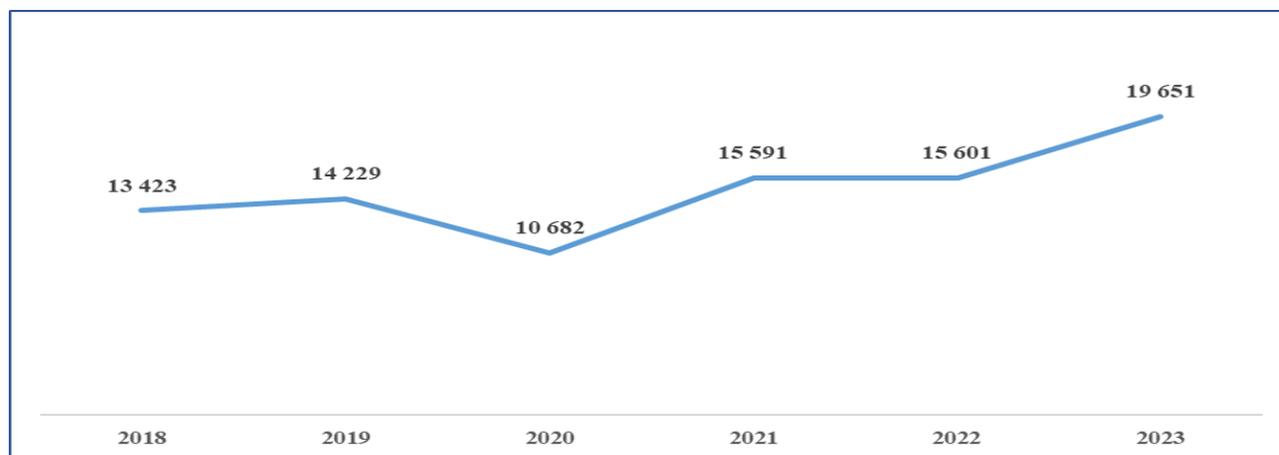
Graphique 3 : Répartition du stock de PME selon la tranche d'âge du promoteur/dirigeant en 2023 (en %)

Source : MINPMEESA/nos estimations

Ce résultat démontre d'une part le dynamisme de la jeunesse camerounaise dans l'entrepreneuriat et d'autre part conforte l'effectivité des politiques mises en place par le Gouvernement dans l'accompagnement des jeunes, notamment au niveau du MINPMEESA à travers le Programme 043 dont les indicateurs présentent des résultats satisfaisants depuis 2022¹.

1.2. Analyse de l'évolution des créations des PME

Au cours de l'année 2023, les Centres de Formalisation de Création d'Entreprises ont comptabilisé au total 19 651 PME créées sur l'ensemble du territoire national contre 15 601 en 2022. Soit une augmentation de 25,9% par rapport à l'année 2022.

Graphique 4 : Evolution du nombre de PME créées dans les CFCE de 2018 à 2023

Source : MINPMEESA/ CFCE 2018-2023

Cette dynamique est la résultante de la facilité qu'offre les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) en matière de création d'entreprises au Cameroun. Il est plus que jamais nécessaire de densifier les activités dans ces centres pour accroître cette dynamique.

Cependant, les entreprises créées dans les CFCE en 2023 sont majoritairement du secteur tertiaire (85,30%). Seulement 11,85% sont dans le secteur secondaire et 2,85% dans le secteur primaire.

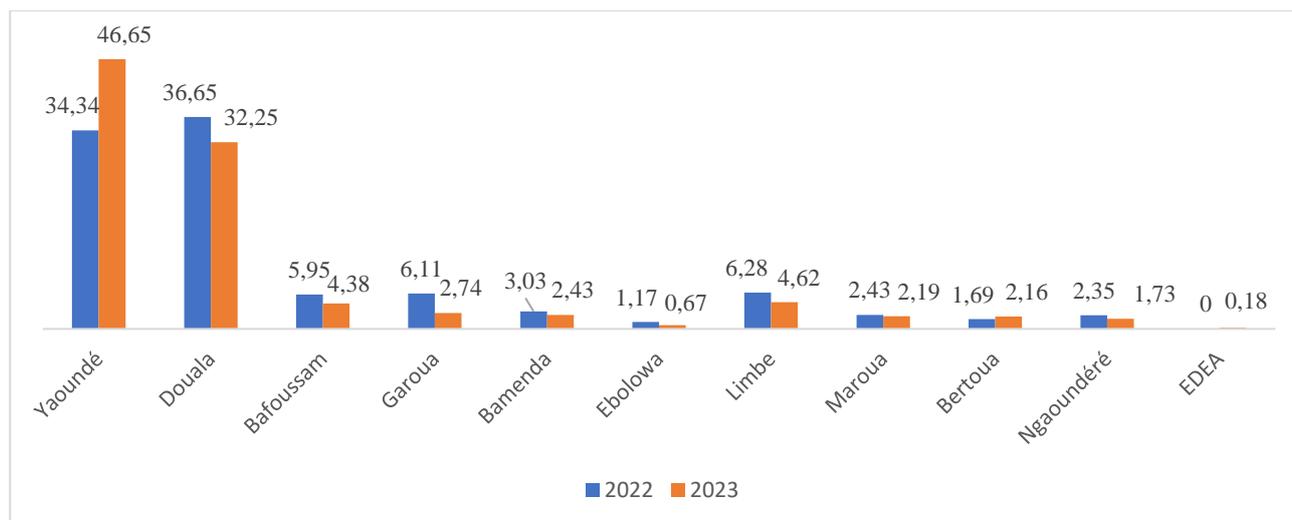
¹ Rapport Annuel de Performance 2022, 2023

Il est également important de relever que le gap entre le nombre estimé de PME créées en 2023 (43916 PME) et le volume réel de création au niveau des CFCE (19 651 PME) en 2023 pourrait s'expliquer par deux phénomènes :

- la réduction de la mortalité des PME entre 2022 et 2023 ;
- la poursuite des créations des PME à travers d'autres voies (recours aux notaires, etc...)

Selon la répartition géographique, la proportion de création des PME a baissé entre 2022 et 2023 dans certaines localités telles que Douala, Bafoussam, Garoua, Bamenda, Limbé, Maroua et Ngaoundéré.

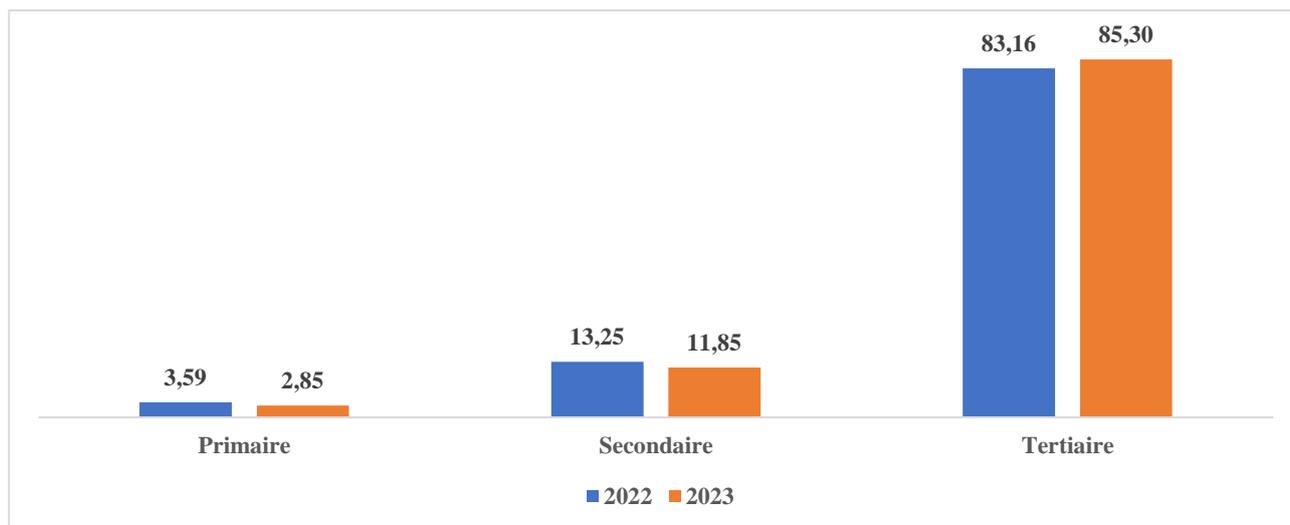
Graphique 5 : Répartition et évolution du nombre de PME créées dans les CFCE entre 2022 et 2023



Source : MINPMEESA/ CFCE 2022-2023

Ce relâchement observé amène à questionner le dynamisme du fonctionnement des CFCE dans ces localités. Il est nécessaire de densifier les activités de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les régions qui ne présentent pas des performances satisfaisantes notamment l'Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, le Nord et l'Adamaoua.

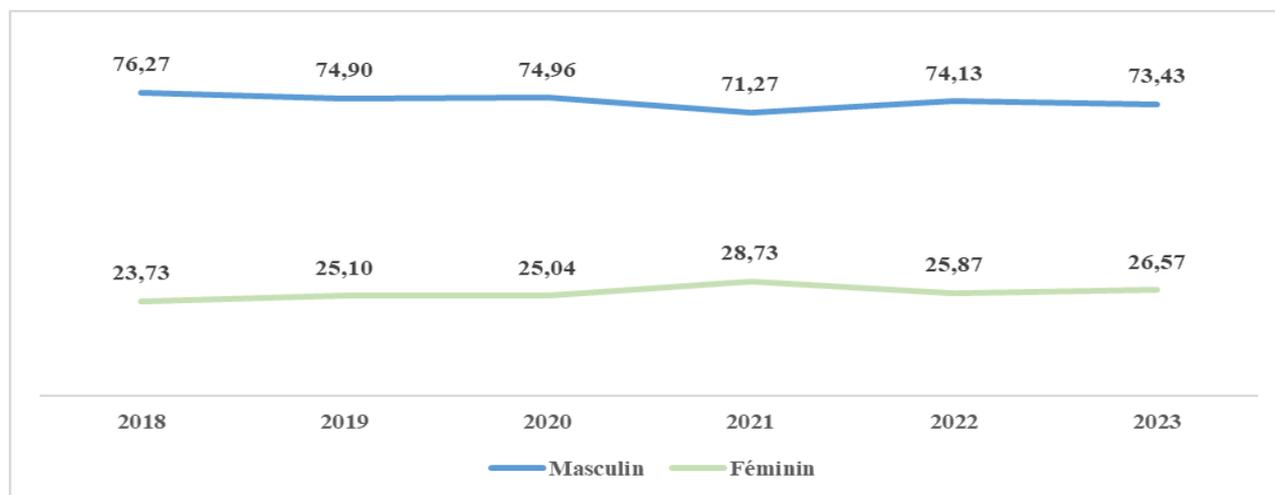
L'ossature de la proportion d'entreprises créées par secteur d'activité révèle la prédominance du secteur tertiaire qui concentre depuis ces deux dernières années pas moins de 85% des entreprises créées dans les CFCE. En 2023, seulement 11,85% des PME créées sont dans le secteur secondaire contre 13,25% en 2022 et 2,85% des PME créées sont dans le primaire.

Graphique 6 : Répartition et évolution du nombre de PME créées dans les CFCE par secteur d'activité 2022-2023

Source : MINPMEESA/ CFCE 2022-2023

Cette dynamique dans la création d'entreprises au niveau des CFCE ne converge pas vers l'objectif de densification des secteurs secondaire et primaire, socles de la transformation structurelle de notre économie. En effet, le poids des PME créées dans le CFCE de Yaoundé (46,65%) et celui des PME créées dans le secteur tertiaire (85,30%) traduisent que la commande publique et certaines activités de service restent les opportunités prioritaires en matière d'entrepreneuriat au Cameroun. Des actions doivent être menées dans le sens de promotion et de sensibilisation des PME sur les opportunités d'investissement dans certaines branches d'activités à forte valeur ajoutée notamment les petites et moyennes industries de transformation dans l'agro-industrie, la transformation du bois et la confection-textile-cuir.

La dynamique de création des PME selon l'approche genre montre une tendance globale à la hausse de l'entrepreneuriat féminin (26,57% de PME créées par les femmes en 2023 contre 23,73% en 2018), soit une progression de 11,96% qui traduit les résultats des actions menées par le MINPMEESSA en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Graphique 7 : Evolution du pourcentage de PME créées dans les CFCE selon le sexe du promoteur/dirigeant

Source : MINPMEESSA/ CFCE 2018-2023

Cette légère évolution révèle que l'entrepreneuriat féminin présente des défis spécifiques, mais aussi des opportunités à considérer pour être impulsé. Pour ce faire, il serait nécessaire de renforcer les réseaux d'accompagnement et de densifier les actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

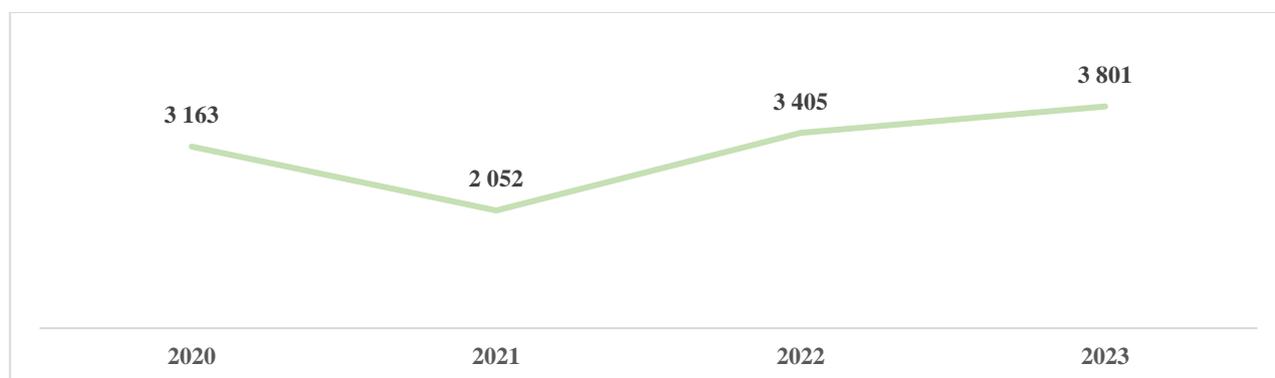
2. Données statistiques sur les OES

De manière générale, les Organisations de l'Economie Sociale se regroupent en plusieurs catégories parmi lesquelles : les Coopératives, les Comités de Développement, les Mutuelles, les Associations, les Groupements d'Initiative Commune (GIC) ... etc.

Cependant, les contraintes liées à la disponibilité des données sur toutes les composantes des OES n'ont pas permis de disposer de manière exhaustive les informations sur tous les acteurs. Seulement les données sur les Sociétés Coopératives et les GIC ont été collectées et feront l'objet d'analyse.

Ainsi, les données sur la situation de ces cibles montrent que 3 801 (hors donnée de l'Extrême Nord) Coopératives et GIC ont été créées en 2023 contre 3 405 en 2022 traduisant une hausse de +11,63% par rapport à sa valeur en 2022. Cette évolution a été plus marquée dans la région de l'Ouest où la proportion de ces deux catégories d'acteurs a doublé entre 2022 et 2023 passant de 3,17% à 6,60%. D'autres régions telles que le Littoral (+0,92% de création de 2022 à 2023), la région du Nord (+2,49% de création de 2022 à 2023) et la région de l'Est (+0,12% de création de 2022 à 2023) ont également contribué à l'augmentation des créations. La région du Sud enregistre la plus grande proportion de création de coopératives et de GIC.

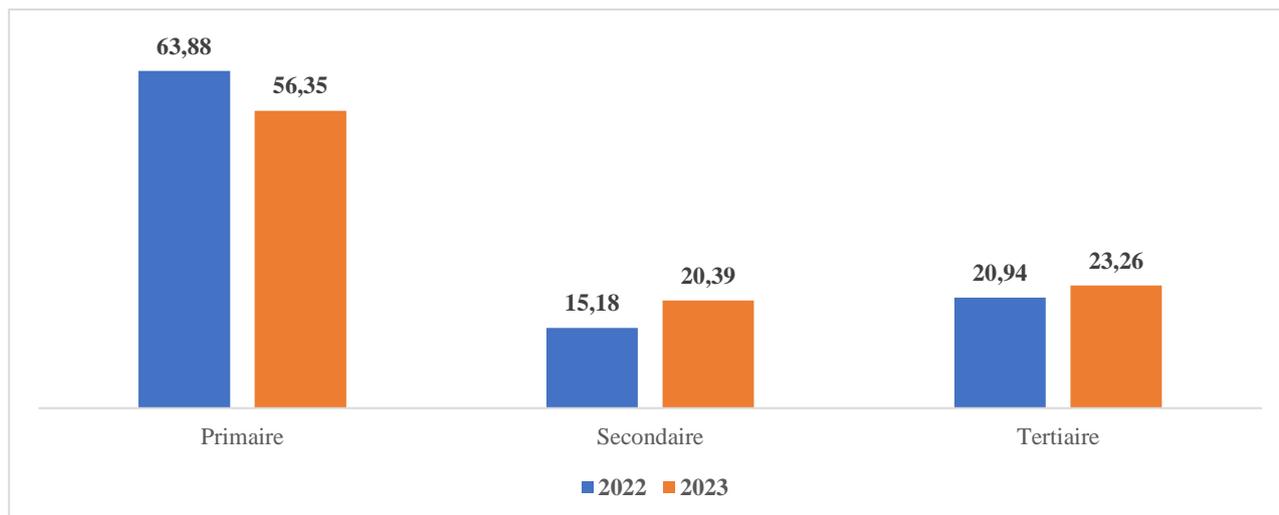
Graphique 8 : Evolution du nombre des OES créées de 2020 à 2023 (hors donnée de l'Extrême Nord)



Source : MINPMEESA

Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, on note depuis 2020 une baisse dans la création de Sociétés Coopératives et GIC, probablement du fait de l'insécurité qui persiste dans ces régions. En effet, les activités de ces acteurs se réalisent dans les territoires et, au regard de la situation sécuritaire il serait difficile pour les communautés de s'organiser pour le développement local.

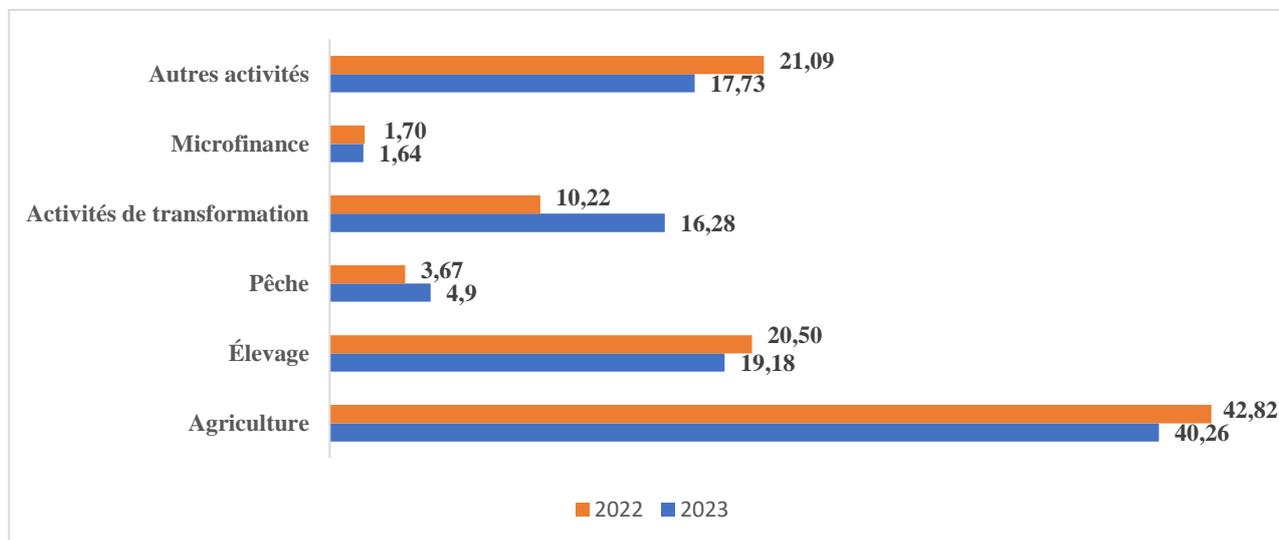
Par ailleurs en 2023, ces acteurs de l'économie sociale demeurent majoritairement concentrés autour des activités du secteur primaire (56,35%), avec une part encore faible dans le secteur secondaire mais qui a légèrement progressé entre 2022 et 2023 passant de 15,18% à 20,39%.

Graphique 9 : Evolution et répartition des OES par secteur d'activité en 2022-2023 (en %)

Source : MINPMEESA

La baisse du nombre de Sociétés Coopératives et de GIC dans le secteur primaire pourrait être défavorable au développement industriel car elles sont les principales pourvoyeuses de la matière première et des acteurs essentiels pour le développement local.

En 2023, les activités majeures menées par ces acteurs sur le territoire national portent sur l'agriculture (40,26%) et l'élevage (19,18%). Toutefois on observe une légère baisse de ces activités par rapport à 2022.

Graphique 10 : Evolution et répartition des OES par branche d'activité en 2023 (en %)

Source : MINPMEESA

Bien que les activités de transformation aient connu une évolution de +6,06% entre 2022 et 2023, la baisse des activités de ces OES dans l'agriculture et l'élevage présente une situation préoccupante dont les principales causes pourraient être :

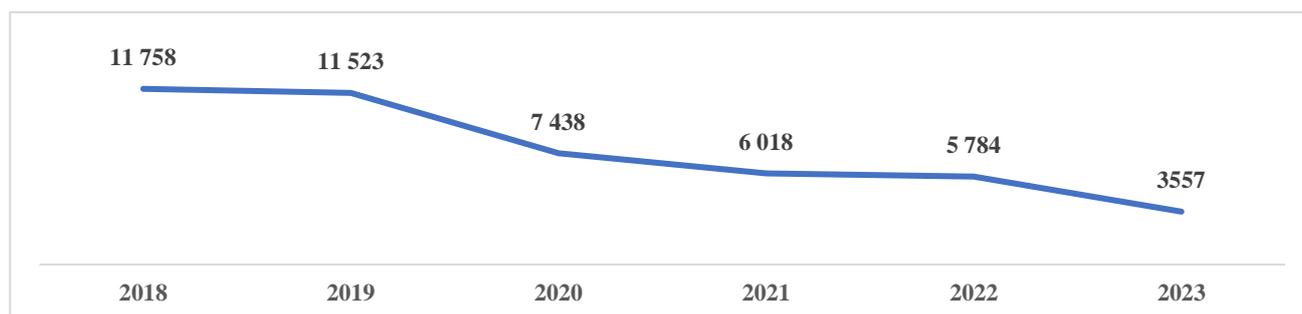
- les débouchés pour l'écoulement de leurs productions agricole et d'élevage ;
- la faible capacité de transformation de leurs produits agricoles et d'élevage.

Dans l'optique de créer un environnement propice, le MINPMEESA a engagé des actions pour densifier la structuration des réseaux de l'économie sociale qui se traduisent par la mise en place de 292 RELESS, 49 REDESS et 9 RERESS. Ces actions doivent être poursuivies pour faciliter le développement des activités des OES. Bien plus, des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour favoriser l'implantation des unités de transformation afin de créer de la valeur ajoutée.

3. Données statistiques sur les UPA

En 2023, on dénombre 3 557 UPA (hors Nord-Ouest) enregistrés dans les Bureaux Communaux contre 5 912 en 2022.

Graphique 11 : Evolution du nombre d'UPA enregistrées dans les BC de 2018-2023 (hors donnée de l'Extrême Nord)



Source : Bureaux Communaux 2018-2023

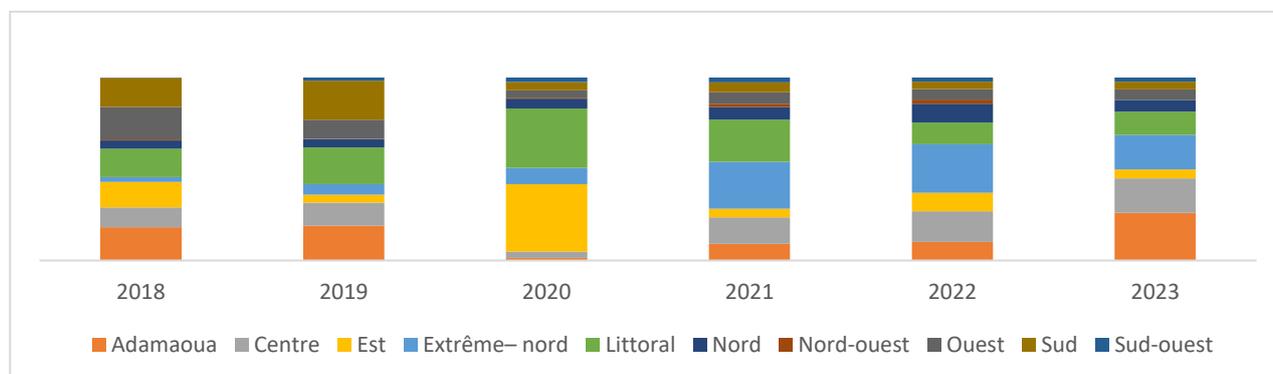
Cette tendance baissière d'enregistrement des UPA observée dans les Bureaux Communaux depuis 2018, traduit la faible appropriation du transfert de compétences aux CTD en matière d'artisanat. Il est plus que jamais nécessaire de sensibiliser les CTD à bien s'approprier de ces compétences transférées en :

- maîtrisant la cartographie des artisans de la localité ;
- menant des actions de sensibilisation des artisans sur la nécessité de l'enregistrement ;
- mettant en place des instruments incitatifs pour l'enregistrement en liaison avec le MINPMEESA.

3.1. Analyse des enregistrements des UPA selon le maillage territorial

L'analyse des données de 2023 montre que les enregistrements des UPA sont plus concentrés dans les régions de l'Adamaoua (26,06%), l'Extrême-Nord (18,81%) et le Centre (18,78%).

Graphique 12 : Evolution du nombre d'UPA enregistrées dans les BC par région de 2018-2023 (en %)



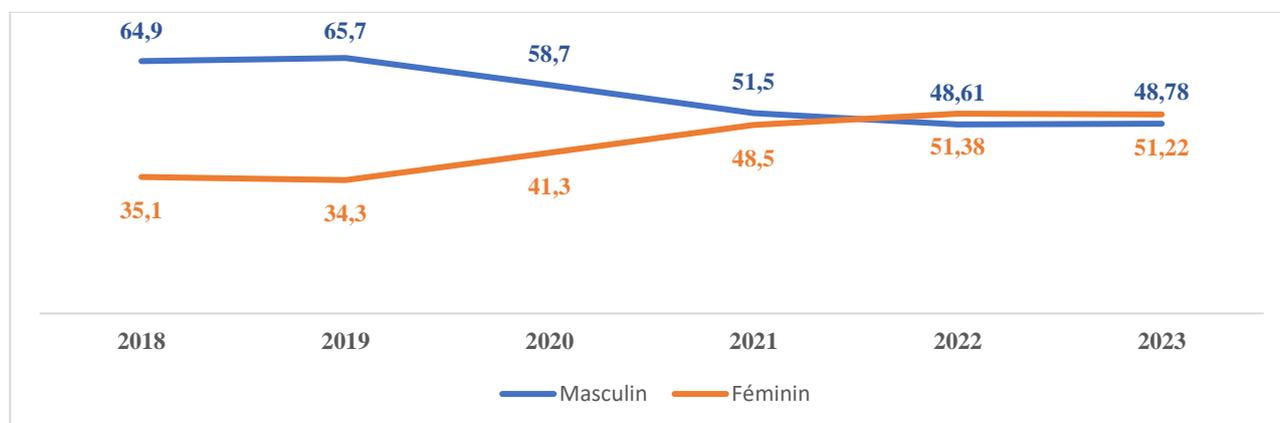
Source : Bureaux Communaux 2018-2023

L'évolution des enregistrements des UPA dans les régions met en exergue la situation singulière de la région de l'Est qui présente une tendance forte depuis 2018. En effet, la proportion d'UPA enregistrées dans cette région est passée de 13,88% en 2018 à 4,84% en 2023, malgré le fait que la région est dotée d'un village artisanal. La même tendance observée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire qui prévaut dans ces régions depuis quelques années. Par contre, dans la région du Nord, on a observé une bonne dynamique au niveau de l'enregistrement dans les Bureaux Communaux.

3.2. Analyse des enregistrements des UPA selon le sexe du promoteur

Depuis 2018, la tendance d'enregistrements des UPA chez les hommes est globalement décroissante de 64,9% en 2018 à 51,22% en 2023. Tandis que, celle des femmes est en hausse de 35,1% en 2018 à 48,78% en 2023. Ceci démontre l'intérêt de plus en plus grandissant des femmes aux métiers de l'artisanat.

Graphique 13 : Evolution des UPA enregistrées dans les BC par sexe du promoteur de 2018 à 2023 (en %)

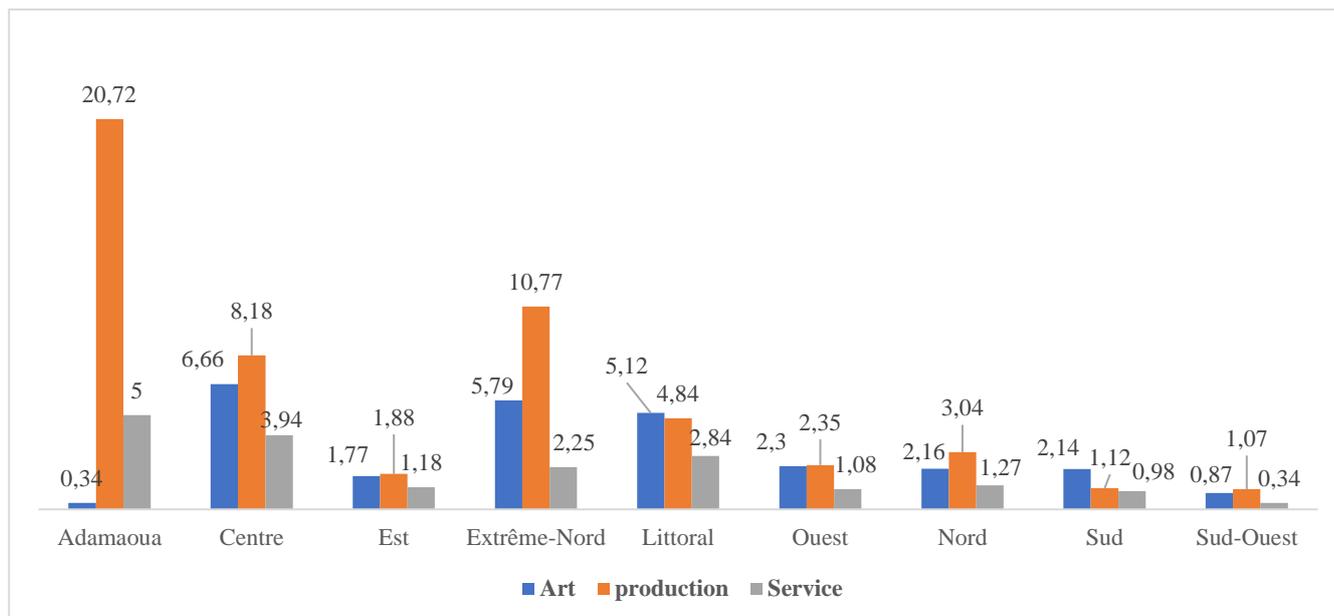


Source : Bureaux Communaux 2018-2023

Ces données permettent de constater que les actions en faveur de l'approche genre dans le cadre des stratégies de soutien de l'artisanat féminin ont un effet positif et devraient être intensifiées.

3.3. Analyse des enregistrements des UPA suivant la typologie d'artisanat

Les activités des UPA en 2023 sont dominées par l'Artisanat de production (53,98% majoritairement visible dans les régions de l'Adamaoua et l'Extrême-Nord), suivi de l'Artisanat d'art (27,13% majoritairement visible au Centre, Extrême-Nord et Littoral). Quant à l'artisanat de service, il est globalement le moins développé sur toute l'étendue du territoire.

Graphique 14 : Répartition des UPA enregistrées par typologie d'artisanat par région en 2023 (en %)

Source : Bureaux Communaux 2023

Même s'il apparaît globalement une nette progression des activités dans les segments de l'artisanat de production et d'art, les données agrégées témoignent de la faible évolution des activités de l'artisanat par région et traduisent une situation préoccupante dont les principales causes pourraient être :

- la faible implication des CTD en matière de développement de l'artisanat
- la non valorisation des villages artisanaux dans le développement des compétences des artisans pouvant permettre d'impulser la productivité ;
- la faible valorisation de l'identité culturelle pouvant encourager la création et la vente des produits de l'artisanat.

A ce propos, il serait nécessaire d'optimiser le fonctionnement des villages artisanaux à l'effet de favoriser le développement des compétences des artisans dans les différentes branches de l'artisanat et encourager la production et la commercialisation.

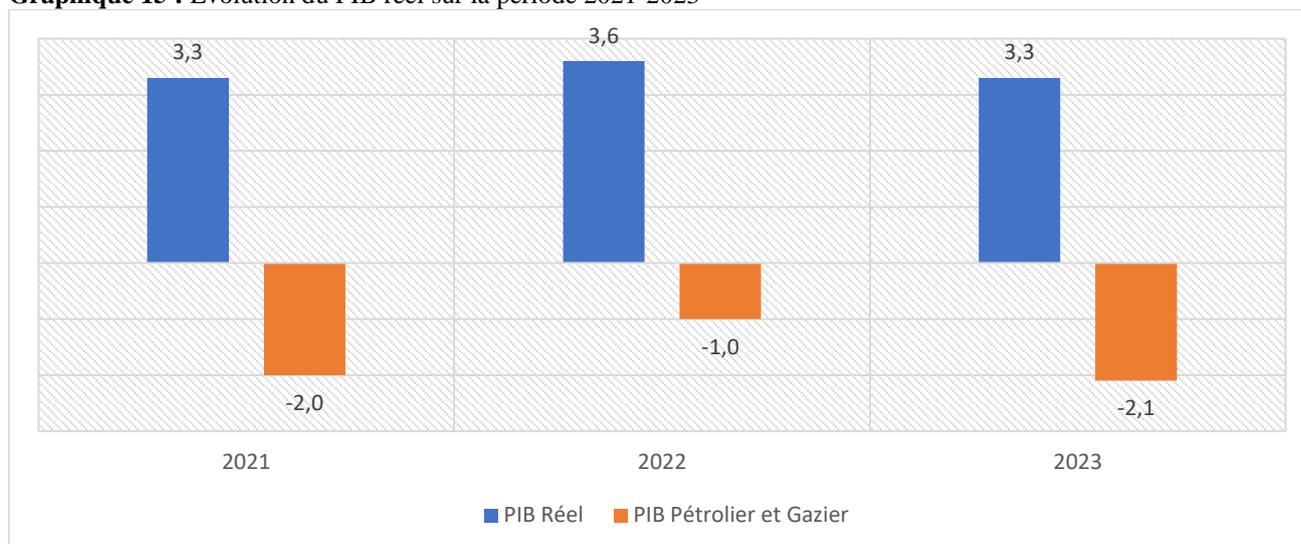
CHAPITRE 2 : CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE

Ce chapitre analyse l'apport et l'importance des PMEESA dans l'économie camerounaise. Il ressort leur contribution dans la croissance et l'emploi et selon le secteur d'activité.

1. Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2023

En raison d'une conjoncture internationale difficile, l'activité économique au niveau national a enregistré un ralentissement en 2023. Ainsi, d'après les dernières estimations du MINEPAT dans son rapport sur l'économie camerounaise en 2023, le taux de croissance réel du PIB s'est établi à 3,3% en 2023 après 3,6% en 2022, 3,3% en 2021 et, 0,3% en 2020. Cette évolution qui se situe en deçà des prévisions initiales (4,2%), reste essentiellement portée par les performances du secteur non pétrolier.

Graphique 15 : Evolution du PIB réel sur la période 2021-2023



Source : MINEPAT, rapport sur l'économie camerounaise en 2023

Sur le plan sectoriel, la croissance en 2023 a été tirée aussi bien par le secteur tertiaire (3,9% après 4,3% en 2022), que par le secteur primaire (2,5% contre 3,2% en 2022), en raison d'une amélioration de la demande intérieure et d'un plus grand accès aux intrants de production, malgré la hausse des prix. Pour ce qui est du secteur secondaire, le ralentissement engagé depuis l'année dernière s'est poursuivi, avec une croissance estimée à 2,2% en 2023 après 2,7% en 2022 et 4% en 2021.

Il convient de relever que cette situation est due principalement à (i) la persistance des tensions inflationnistes au niveau mondial, induites par le conflit russo-ukrainien et le relèvement des prix du carburant à la pompe au niveau national ; (ii) l'augmentation du taux de change du dollar par rapport à l'euro, qui a contribué à éroder la compétitivité de notre économie, réduit le pouvoir d'achat des ménages et renforce la pression sur le budget de l'Etat ; (iii) la poursuite d'une politique de durcissement des conditions financières par les Banques centrales, en vue de contenir l'inflation ; (iv) l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) avec un accent particulier sur la politique d'import-substitution ; (v) la poursuite de l'amélioration de la situation socioéconomique dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

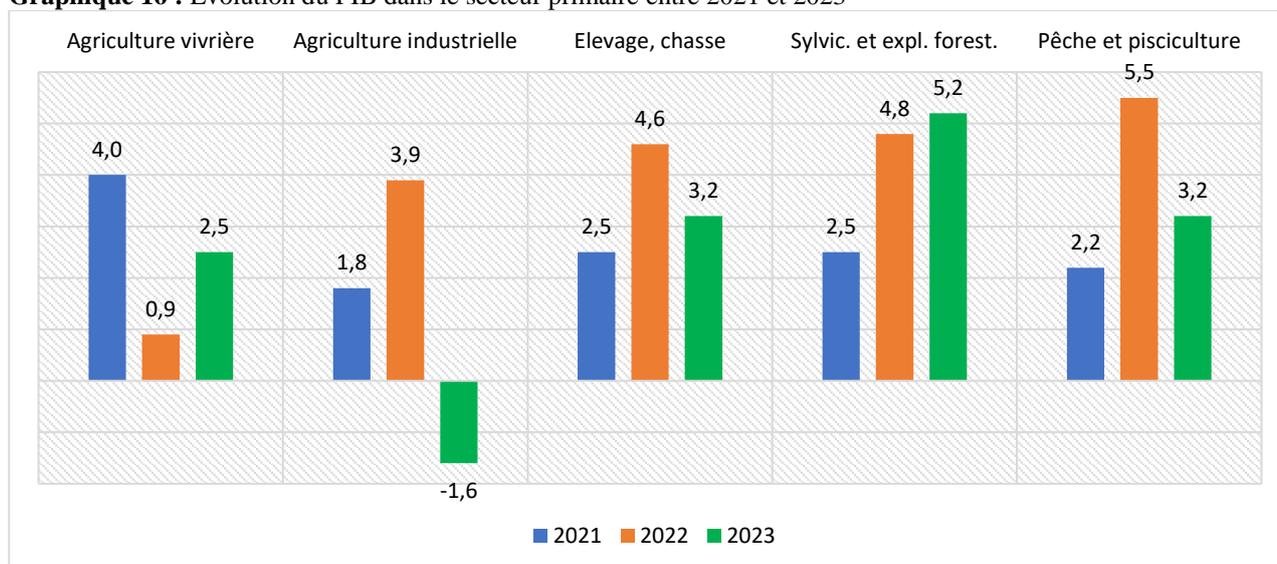
2. Contribution des PMEESA à la croissance en 2023 par secteur

Cette section s'intéresse particulièrement à la contribution des PMEESA à la croissance du PIB dans les différents secteurs de l'économie.

2.1. Secteur primaire

En 2023, la croissance dans le secteur primaire (2,5% contre 3,2% en 2022) a été principalement soutenue par les bonnes performances observées des PMEESA évoluant dans l'agriculture vivrière (2,5% contre 0,9% en 2022), la sylviculture et l'exploitation forestière (5,2% contre 4,8% en 2022). Aussi, il est à noter les performances satisfaisantes dans les branches de l'élevage (3,2%) et la pêche (3,2%).

Graphique 16 : Evolution du PIB dans le secteur primaire entre 2021 et 2023



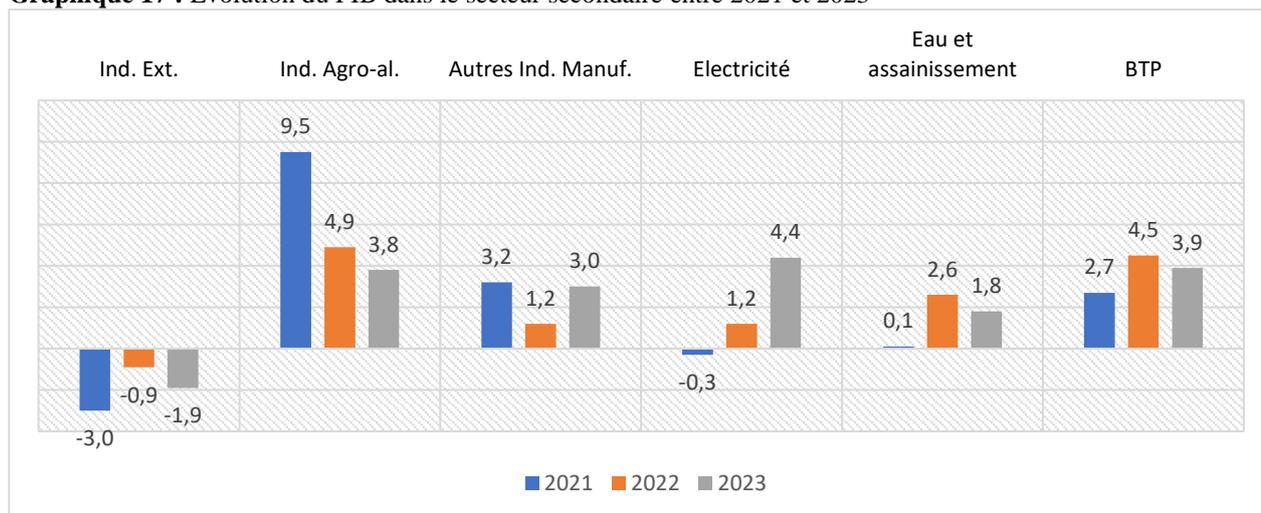
Source : MINEPAT, rapport sur l'économie camerounaise en 2023

Ces évolutions sont à mettre à l'actif de (i) la poursuite de la mise en œuvre des programmes visant à encourager les PMEESA à la production locale de poisson et à réduire les coûts d'acquisition des intrants de l'agriculture et de l'élevage (exonérations des taxes à l'importation sur les semences et les engrais notamment) ; (ii) la hausse de la demande Chinoise induite par le regain de l'activité dans ce pays.

En revanche, l'activité dans la branche agriculture industrielle a fortement reculé avec un taux de croissance de -1,6% en 2023, après une croissance de 3,9% en 2022. Ce recul est la conséquence des contre-performances enregistrées pour les PMEESA évoluant dans les filières cacao, banane et coton.

2.2. Secteur Secondaire

Le secteur secondaire a connu un ralentissement d'activité en 2023 en liaison avec la poursuite de la tendance baissière des industries extractives et le ralentissement enregistré par les industries agroalimentaires. Le taux de croissance dans ce secteur est estimé à 2,2% en 2023 contre 2,7% en 2022 et 4% en 2021.

Graphique 17 : Evolution du PIB dans le secteur secondaire entre 2021 et 2023

Source : MINEPAT, rapport sur l'économie camerounaise en 2023

Cette contre-performance² des industries agroalimentaires est notamment soutenue par les effets d'éviction de certaines entreprises qui ont cessé leurs activités du fait des difficultés d'accès aux matières premières. Cette contrainte constitue une opportunité pour les OES principales fournisseurs de matières premières.

2.3. Secteur tertiaire

Le secteur des services a bénéficié des effets induits du dynamisme des activités dans les deux secteurs en amont (primaire et secondaire), ainsi que de la demande intérieure. L'évolution dans ce secteur a également ralenti en 2023 en se situant à 3,9%, contre 4,3% en 2022, en lien avec les contreperformances observées dans plusieurs branches d'activités, à l'instar de : (i) restaurants et hôtels (+4,3% en 2023 contre +4,6% en 2022), transport, entrepôts, communications (+4,0% contre +6,9%).

2.4. Valeur Ajoutée des PME

la Valeur Ajoutée des PME a connu une évolution positive depuis 2018. Elle est principalement portée en 2023 par les ME (78,50 %) bien que faiblement représentées dans le tissu industriel (1,32 %). Pour ce qui est des TPE, leur contribution à la Valeur Ajoutée reste très faible (1,90 %) pourtant majoritairement représentées (79,36 %).

² le taux de croissance des industries agroalimentaires s'est situé en 2023 à environ 3,8% contre 4,9% en 2022

Graphique 18 : Evolution de la Valeur Ajoutée estimée des PME sur la période 2018-2023

Source : MINPMEESA/nos estimations

3. Contribution des PMEESA à l'emploi

Dans les Pays en Développement comme le Cameroun, l'emploi constitue l'un des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté et même d'amélioration du bien-être social. Au Cameroun, le secteur privé formel n'absorbe que 5,1% des travailleurs selon l'INS. Ce qui montre à suffisance que ce secteur est encore insuffisamment développé. Par ailleurs, la prédominance du secteur informel reste un moteur essentiel de l'économie camerounaise, représentant 86,6 % des emplois. Le secteur primaire (agriculture, pêche, mines) recrute le plus, suivi du tertiaire (commerce, services) et du secondaire.

En 2023 les PMEESA ont généré près de 137 847 emplois, dont 91,81% par les PME, 5,61% par les OES et 2,58% par les UPA.

Selon la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3), le taux d'emploi qui représente la proportion d'emploi pouvant être générée par une économie (selon l'OIT) est d'environ 50,8%. Les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Sud (63,5%), de l'Est (62,8%) et du Centre sans Yaoundé (56,5%). Il est nettement plus élevé chez les hommes (58,3%) que chez les femmes (43,7%) et en milieu rural (54,1%) qu'en milieu urbain (48,6%).

4. Contribution des politiques publiques au développement des PMEESA

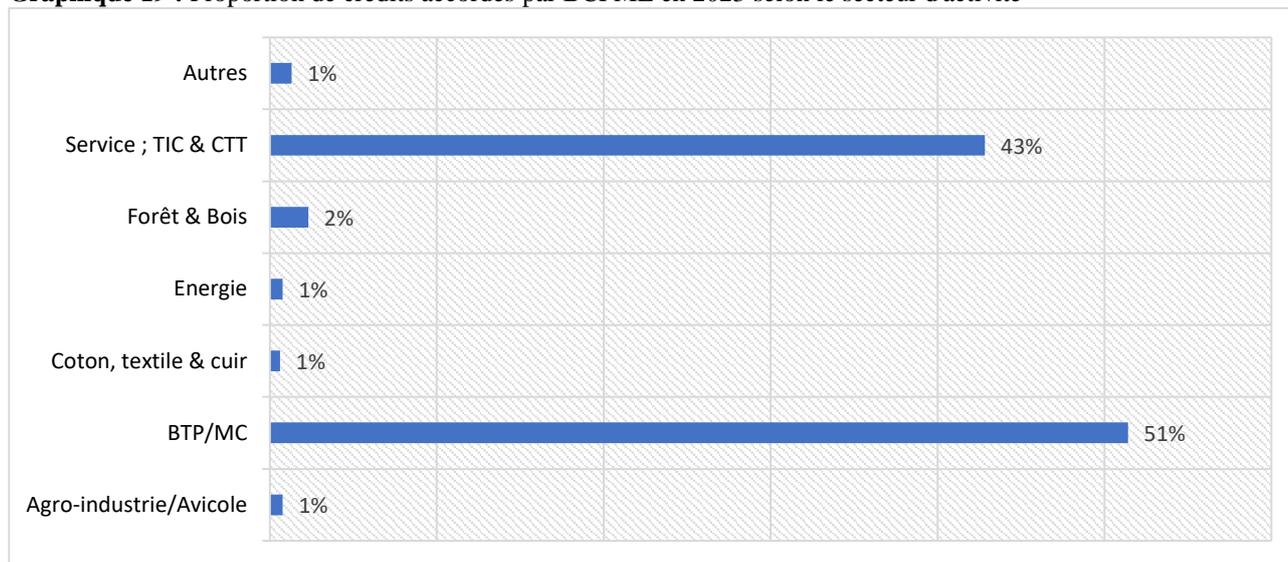
L'amélioration de la contribution des PMEESA à l'économie est en partie tributaire des actions que le Gouvernement à travers le MINPMEESA et ses structures sous-tutelles et rattachées mènent en faveur de leur développement. Ces appuis sont essentiellement techniques et financiers, concernent principalement les renforcements de capacités techniques et managériales des PME, des OES et des UPA.

En 2023, le MINPMEESA a accordé aux différents programmes, structures rattachées et sous tutelles, ainsi qu'aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), un accompagnement financier à hauteur d'un milliard six cents quatre-vingt-quatorze millions sept cents quatre-vingt-trois mille (1 694 783 000) F CFA pour le développement des PMEESA.

Concernant, la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), elle a débloqué au total sept milliards cinquante-cinq millions quatre cents cinquante mille (7 055 450 000) F CFA de crédits destinés à 368 entreprises au courant de l'année 2023. La répartition des crédits par

branche d'activité montre que les PME exerçants dans les services et les BTP sont celles qui sollicitent le plus de crédits (respectivement 43% et 51%).

Graphique 19 : Proportion de crédits accordés par BCPME en 2023 selon le secteur d'activité



Source : BC-PME

Pour ce qui est de la BSTP-CAM, le montant total des contrats s'élève à trois milliards trois-cent-quatorze millions six-cent-vingt-trois milles cinq-cents- cinquante-quatre (3 314 623 554) F CFA, et celui des investissements dans le domaine de la sous-traitance chez les PME à un milliard deux-cent-trente millions quatre-cent-soixante-dix-huit milles sept-cent-cinq (1 230 478 705) F CFA. Au total 615 mises en relation ont été effectuées et 1 133 emplois créés.

CHAPITRE 3 : DONNEES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL

Ce chapitre ouvre un regard sur le potentiel du secteur informel camerounais. Il explore comment le secteur informel peut contribuer à la croissance économique et propose les mesures nécessaires pour faciliter sa transition vers le secteur formel, à la lumière des résultats de la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS).

1. Importance du Secteur Informel dans l'Économie Camerounaise

Le secteur informel au Cameroun, représente une part significative de l'activité économique et de l'emploi. Selon le « rapport sur le suivi de l'évolution du secteur informel au Cameroun entre 2005 et 2021 », que vient de publier l'Institut National de la Statistique (INS), le nombre d'unités de production informelles (UPI) au Cameroun, est estimé à 3,4 millions, contre environ 400 milles PME, OES, UPA et GE formelles.

Le poids du secteur informel reste prépondérant pourtant il ne contribue pas à la mobilisation des recettes fiscales au Cameroun, en raison de sa nature non réglementée. Selon l'INS, le niveau d'enregistrement des UPI aux registres administratifs est faible. 95,7% ne possèdent pas de numéro de contribuable, 97,4% ne sont pas inscrits au registre de commerce, 97,5% ne possèdent pas de carte professionnelle et 99,5% ne sont pas affiliées à la CNPS.

Malgré cela le secteur informel reste une opportunité inestimable pour soutenir la croissance économique du pays. Il se caractérise par une diversité d'activités allant de l'agriculture à l'artisanat, en passant par le commerce et les services. Cette flexibilité lui permet de s'adapter rapidement aux changements économiques et de répondre efficacement aux besoins du marché.

2. Evolution des principaux indicateurs du secteur informel

La structure de production des UPI montre que le commerce, qui réalise 48,8% du chiffre d'affaires du secteur informel, dégage 26,7% de la production totale. Quant au secteur des services, il génère 36,5% du chiffre d'affaires et représente la moitié de la production totale. Enfin, l'industrie présente à la fois le plus faible niveau de chiffre d'affaires (14,7%) et la plus faible part (21,0%) de la production totale³.

L'accès au système bancaire pour le financement du capital des UPI, est presque inexistant. Une part importante du capital des UPI est financée par l'épargne, le don ou l'héritage et les tontines. De plus, les conditions de travail ainsi que les emplois dans le secteur informel sont précaires, avec un faible taux de salarisation. Selon l'INS dans son rapport sur la phase 2 de l'EESI3, seulement 6 travailleurs sur 100 dans le secteur informel sont salariés, et ce niveau est encore plus bas dans certains secteurs comme l'industrie.

3. Le Secteur Informel comme Source de Résilience Économique

Durant les périodes de crise (covid – 19), le secteur informel a démontré une résilience remarquable, soutenant les moyens de subsistance de nombreux Camerounais. C'est pourquoi, il offre une alternative économique en l'absence de filets de sécurité sociale adéquats. Il peut constituer une source de résilience économique pour plusieurs raisons :

³ INS, rapport phase 2 de l'EESI3, 2021.

- **La diversification Économique :** Le secteur informel contribue à la diversification de l'économie camerounaise, ce qui peut aider à absorber les chocs externes et internes.
- **La flexibilité :** Les entreprises informelles ont souvent une plus grande flexibilité pour s'adapter aux changements du marché, car elles ne sont pas liées par les mêmes réglementations que le secteur formel.
- **L'emploi :** Il fournit des opportunités d'emploi pour ceux qui pourraient autrement être sans travail, en particulier dans les zones urbaines où les programmes de transferts monétaires d'urgence ont été mis en place.
- **L'inclusion financière :** L'argent mobile et les autres formes de services financiers informels peuvent améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes non desservies par le secteur bancaire traditionnel.
- **La réponse aux crises :** Le secteur informel peut réagir rapidement en cas de crise, comme cela a été observé lors de la réponse aux répercussions économiques négatives de la pandémie de COVID-19.

4. La migration vers le Secteur Formel : Opportunités et Défis

La formalisation d'une plus grande part d'unités de production informelles au Cameroun offre plusieurs opportunités qui pourraient avoir des conséquences positives pour l'économie et la société.

- **Augmentation des Recettes Fiscales :** La formalisation peut augmenter les recettes fiscales, car les entreprises formelles sont soumises à l'imposition. Cela pourrait aider à financer des infrastructures essentielles et des services publics.
- **Amélioration de la Compétitivité :** Les entreprises formelles peuvent bénéficier d'un accès plus facile au crédit, à la formation et aux marchés, ce qui peut améliorer leur compétitivité.
- **Protection Sociale :** Les travailleurs des unités formalisées pourraient bénéficier de meilleures conditions de travail et d'une protection sociale, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie.
- **Développement Économique :** La formalisation peut stimuler le développement économique en intégrant davantage d'acteurs dans l'économie formelle, ce qui peut conduire à une croissance plus inclusive.
- **Réduction de la Pauvreté :** En améliorant l'accès aux services et en augmentant la productivité, la formalisation peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer les niveaux de vie.

Cependant, il est important de noter que la formalisation doit être accompagnée de politiques adaptées pour s'assurer qu'elle ne pénalise pas les plus vulnérables et qu'elle soit durable à long terme. Pour encourager la formalisation, il est crucial d'adopter une approche holistique comprenant :

- La simplification des procédures administratives et fiscales pour réduire les coûts de migration.
- La mise en place de mécanismes de financement adaptés aux petites entreprises.
- L'offre de formations et de services de conseil pour améliorer les compétences entrepreneuriales et la gestion des affaires.

CHAPITRE 4 : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DOMAINE DES PMEESA

Dans un environnement économique international et national difficile les acteurs du secteur publics et les PME, OES et UPA font face à des défis majeurs. Toutefois, les perspectives économiques à court et moyen terme restent favorables. Ce chapitre revient sur ces différents éléments pour une meilleure compréhension.

1. Défis dans le domaine des PMEESA

Le principal défi pour le Cameroun en réponse aux crises, est la mise en œuvre effective de la politique d'import-substitution et la promotion des exportations pouvant impulser une croissance vigoureuse entretenue dans la durée, à l'effet de conférer au Cameroun le statut de Nouveau Pays Industrialisé (NPI). A cet effet, les actions majeures à réaliser visent :

- (i) Le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ;
- (ii) La mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ;
- (iii) La dynamisation des branches/filières prioritaires de croissance ;
- (iv) Le renforcement de la compétitivité des entreprises ;
- (v) Le renforcement de la gestion de la dette et la réduction des facteurs de vulnérabilité liés à la dette ;
- (vi) La mise en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière, promouvoir l'égalité de genre et une économie plus verte ;
- (vii) La dynamisation de l'intégration régionale à l'effet de tirer profit des économies d'échelle, dans la production et l'approvisionnement de certaines spéculations et intrants ;
- (viii) Le renforcement du dispositif de veille, d'alerte et d'analyse des risques de survenance des vents contraires (baisse des cours des matières premières, fragilité des chaînes d'approvisionnement, baisse de la demande, pandémies, risque de change, rigidités de l'offre mondiale de certains intrants, etc.).

C'est dans cette optique que le MINPMEESA a entrepris de mettre sur pieds deux projets d'implémentation de 50 unités individuelles de transformation agroalimentaire et de 10 unités collectives de transformation agroalimentaire sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'opérationnalisation du PAD-PME et du PIISAH. De telles initiatives doivent être densifiées pour produire des résultats permettant d'atteindre la performance attendue au niveau du MINPMEESA.

2. Considérations clés

Pour y parvenir, un certain nombre de considérations sont indispensables, il s'agit entre autres de :

- **Investir dans le capital humain** : il s'agit ici d'améliorer le système éducatif pour le développement des compétences permettant de répondre aux exigences locales de croissance, mettre en place de systèmes de santé adaptés, développer des systèmes nationaux de collecte de données permettant de mesurer les progrès du capital humain ;
- **Accélérer la transition énergétique** : assurer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous d'ici 2030. Ces mesures consistent notamment à mobiliser les

investissements publics et privés, à renforcer le marché local pour le commerce de l'énergie et à promouvoir les investissements dans les énergies à faible émission de carbone ;

- **Développer les infrastructures de transport** à même de répondre aux besoins de l'industrie. L'implémentation du processus d'industrialisation nécessite l'existence des réseaux performants d'infrastructures qui vont faciliter les échanges et favoriser l'accessibilité et connectivité des PMEESA aux marchés ;
- **Accélérer la numérisation**, en intensifiant les efforts pour atteindre l'accès universel à la connectivité à large bande d'ici 2030. Il s'agira d'investir dans les infrastructures et dans les réformes politiques et réglementaires. Favoriser une forte implication du secteur privé dans les projets de nature transversale sur l'économie numérique ;
- **Renforcer les mécanismes de réponse à la sécurité alimentaire**, avec des actions comprenant la résolution de problèmes tels que la fragilité, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la revitalisation des écosystèmes et l'amélioration de la productivité agricole et des chaînes de valeur. L'objectif étant que le Cameroun produise, vende et exporte des denrées alimentaires abordables et résistantes au climat, et qu'elle dépende moins des importations de produits alimentaires.
- **Accélérer les processus de normalisation et de certification des produits locaux**, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et en prenant en compte les opportunités des Accords de Partenariat Economique (APE) ainsi que de la Zone Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) qui constituent des leviers pour le développement des marchés régionaux et interrégionaux. L'économie camerounaise devra disposer d'un tissu économique constitué d'un secteur privé compétitif et les produits à mettre sur le marché devraient être à même de substituer en qualité, en quantité les produits importés.

3. Perspectives

Malgré un environnement économique international et national difficile les perspectives économiques à court et moyen terme restent favorables.

3.1. Promotion de la production locale

En réponse à cette conjoncture économique restée favorable à l'inflation en 2023 et impactant considérablement l'activité des PMEESA, certaines mesures sont envisagées par le Gouvernement pour l'année 2024, en faveur de la stabilisation des prix des produits pétroliers et du gaz industriel visant l'amélioration de l'activité des unités de production. A ces mesures s'ajoutent celles liées à l'exonération des taxes fiscal-douanières à l'importation de certains produits prévue dans la Loi de finances 2024, la suspension de la redevance portuaire, l'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane, la suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits et le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

3.2. Accroissement de l'offre en financement en faveur des PMEESA

Outre les mesures d'accompagnement financier négocié auprès des Partenaires Techniques et Financiers, le Gouvernement entend, soutenir les entreprises du secteur agricole pour la production du riz, maïs, Sorgho, mil, soja, huile de palme, pommes de terre et produits maraichères, sous l'effet de la mise en œuvre des orientations en faveur de la diversification et la promotion des exportations, de la réduction des importations des produits de grande consommation produits localement, et des mesures en faveur du Made in Cameroon.

Ces mesures auxquelles s'ajoute l'homologation d'une liste de produits de première nécessité avant toute mise en vente sur le marché national sont dans l'optique d'encourager la production et la compétitivité des produits locaux.

4. Principaux risques

Malgré ces perspectives favorables, il convient d'indiquer que ces projections demeurent dépendantes de plusieurs facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique et écartier sensiblement les principaux indicateurs des objectifs recherchés. Les principaux risques identifiés concernent notamment :

4.1. Les fluctuations des prix des matières premières

Après la baisse sensible (plus de 20%) enregistrée 2023, les prix des matières premières devraient continuer de reculer en 2024⁴. En effet, une baisse de 4% en moyenne par rapport à 2023 est projetée pour 2024. Toutefois, il convient de relever que cette évolution reste exposée à certains facteurs de risque à l'instar de l'évolution de la situation en Ukraine et au Moyen Orient, le regain de l'activité en Chine et la réduction de la production des pays de l'OPEP+. Ceux-ci pourraient induire une inversion de tendance, notamment sur : (i) les produits énergétiques, avec ses conséquences sur l'accroissement de la subvention des produits pétroliers et la réduction des marges budgétaires nécessaires pour le financement des investissements publics ; (ii) les produits agricoles avec ses conséquences sur la hausse de l'inflation importée, avec des effets induits sur la hausse des coûts de production des entreprises et des intrants agricoles pour les producteurs.

4.2. La persistance des tensions inflationnistes

Les années 2022 et 2023 ont été particulièrement marquée par une accélération des tensions inflationnistes. En 2024, l'économie camerounaise continuera à faire face à l'inflation⁵. Si cette situation s'inscrit dans la durée, elle devrait contribuer à détériorer davantage le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises locales. Dans ce cas, une réduction aussi bien de la demande intérieure que du volume des investissements privés est à prévoir, avec pour conséquences un fort ralentissement de la croissance économique et des pertes d'emplois.

⁴ Source MINEPAT, Rapport sur l'économie camerounaise en 2023

⁵ Source MINEPAT, Rapport sur l'économie camerounaise en 2023

CONCLUSION

En 2023, l'environnement économique du Cameroun a été fortement influencé par les effets de la crise Russo-Ukrainienne et la persistance des tensions inflationnistes. Cette situation a aggravé la baisse du pouvoir d'achat des ménages et accru les coûts de production des entreprises, induisant ainsi un ralentissement de l'activité économique.

En dépit des conséquences de cette situation, on a observé une nette amélioration des activités des PMEESA due à leurs capacités de résilience. Au compte des actifs, le stock des PME est estimé à 393 166 en 2023 avec une évolution de 12,4% par rapport à l'année 2022. En termes de contribution des industries manufacturières à la croissance du secteur secondaire, les PME y ont contribué à hauteur de 5.0% en 2023 contre 4,45% en 2022. On note une hausse de 10.0% dans la création des OES entre 2022 et 2023 alors que les enregistrements des UPA dans les Bureaux Communaux gardent une tendance baissière.

Nonobstant cette amélioration des activités des PMEESA, il n'en reste pas moins vrai que ces résultats mettent en exergue des axes stratégiques pouvant permettre aux PMEESA de contribuer de manière efficace à la création de la valeur. Il s'agit notamment de :

- La structuration du secteur informel qui présente un potentiel de 3,4 millions d'acteurs dans divers secteurs ;
- La structuration du tissu économique relativement à la répartition par secteur ;
- La structuration des réseaux de l'économie sociale afin de densifier le secteur primaire pour alimenter le processus de transformation ;
- La mise en place des instruments incitatifs pour le développement de l'artisanat.

Pour relever ces grands défis, il est nécessaire de :

- Mettre en place des mesures visant à assouplir la fiscalité afin d'inciter à la formalisation ;
- Mener des actions favorisant l'implantation des PME dans les sous-secteurs prioritaires à fort potentiel en fonction des opportunités offertes dans chaque région ;
- Mener des actions pour encourager la création des OES principaux fournisseurs de matières premières pour alimenter le processus de transformation
- densifier la structuration des réseaux de l'économie sociale afin de renforcer la chaîne production transformation commercialisation ;
- Sensibiliser les CTD à une bonne appropriation des compétences transférées en faveur du développement de l'artisanat ;
- Optimiser le fonctionnement des villages artisanaux à l'effet de favoriser le développement des compétences des artisans dans les différentes branches de l'artisanat et encourager la production.

Aussi, pour accompagner les PMEESA à contribuer à l'augmentation de la production et de la transformation locale des mesures de facilitation ont été envisagées par le Gouvernement pour l'année 2024 et prévues dans la Loi de finances 2024, notamment :

- (i) L'exonération des taxes fiscal-douanières à l'importation de certains produits ;
- (ii) La suspension de la redevance portuaire ;
- (iii) L'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane ;
- (iv) La suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits ;
- (v) Le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

BIBLIOGRAPHIE

- APME, rapport d'activités annuelles 2023 ;
- FMI, perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2023 ;
- INS, Recensement Général des Entreprises 2016 (RGE-2), Rapport préliminaire des principaux résultats, Janvier 2018 ;
- INS, Rapport principal de la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI3), Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel ;
- MINEPAT, Rapport sur l'économie camerounaise en 2023 ;
- MINEPAT, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), 2020 ;
- MINPMEESA, Annuaire Statistique 2022 ;
- MINPMEESA, Revue des activités 2023 ;
- MINPMEESA, Etude sur la structuration des PMEESA du secteur de « Agro-Industrie, Septembre 2022 ;
- MINPMEESA, Etude sur la mise en place du projet d'appui à l'insertion des PMEESA de la transformation du bois dans la chaîne de valeurs locale, Septembre 2022 ;
- MINPMEESA, Etude sur la structuration des PMEESA de la filière Coton-Textile-Cuir-Confection, Septembre 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition de la PME selon la Loi

La classification des entreprises par type fondée sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. D'après cette loi :

- (1) **Une Très Petite Entreprise (TPE)** est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- (2) **Une Petite Entreprise (PE)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- (3) **Une Moyenne Entreprise (ME)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA.

Annexe 2 : Définition des secteurs de l'artisanat selon la Loi

(4) L'artisanat est constitué de l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de service essentiellement manuelles et exercées à titre principal. L'artisanat se subdivise en trois secteurs, à savoir :

- **L'artisanat d'art** : Les métiers du secteur de l'artisanat d'art se caractérisent par la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté ;
- **L'artisanat de production** : Les métiers de l'artisanat de production concernent la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel ;
- **L'artisanat de service** : Les métiers de l'artisanat de service concernent la distribution à une petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture de petits services nécessaires à la vie ordinaire.

(5) **Un artisan** est tout travailleur autonome qui exerce une activité et qui en assure la pleine responsabilité de la direction et de la gestion, tout en participant lui-même au travail.

(6) **Une entreprise artisanale** est toute unité exerçant une activité artisanale employant moins de dix (10) salariés, et réalisant un investissement minimum d'un (1) million de FCFA.

Annexe 3 : Equipe de rédaction***Supervision générale***

M. Achille BASSILEKIN III	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
---------------------------	---

Coordination générale

M. TCHANA Joseph	Secrétaire Général
------------------	--------------------

Coordination technique

M. BOBBO MAMOUDOU	Chef de la Division des Etudes des Projets et de la Prospective
-------------------	---

M. ONANA MANGA Christian Pérez	Chef de la Cellule des Statistiques
--------------------------------	-------------------------------------

Equipe technique de rédaction

Mme NGAFFO Manuela	CEA 1 à la Cellule des Statistiques
--------------------	-------------------------------------

M. N'NOUH Samuel	CEA 2 à la Cellule des Statistiques
------------------	-------------------------------------

M. NONGNI Abednego	Cadre à la Cellule des Statistiques
--------------------	-------------------------------------

M. KWEBITEU Dimitri	Cadre à la Cellule des Statistiques
---------------------	-------------------------------------

M. WAFFO Duboua	Cadre à la Cellule des Statistiques
-----------------	-------------------------------------



B.P. : 6096 Yaoundé, Cameroun



Téléphone : (+237) 222 23 23 88



Fax : (+237) 222 22 41 58



Email : contact@minpmeesa.cm



Site web: www.minpmeesa.cm